

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/205 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT AVIATION COMMERCIALE ET DE LA BRETELLE DE L'AEROPORT DE FIGARI SUD CORSE

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2006

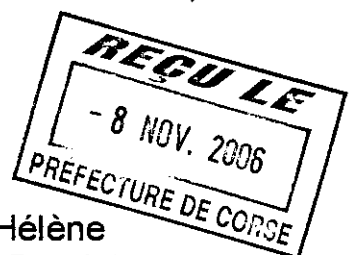
L'An deux mille six, et le vingt trois octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 06/20 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du budget primitif 2006,
- VU** le cahier des charges de la concession de l'aéroport de Figari Sud Corse en date du 22 décembre 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE que la maîtrise d'ouvrage de l'opération de renforcement de l'aire de stationnement aviation commerciale et de la bretelle de l'aéroport de Figari Sud Corse sera assurée par la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet, pour un montant total de 1 890 000 € HT soit 2 040 000 € TTC, tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération.



ARTICLE 3 :

APPROUVE les modalités de financement de cette opération de remise en état.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer toutes consultations nécessaires à la réalisation des travaux concernés.

ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 23 octobre 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**AEROPORT DE FIGARI SUD CORSE
RENFORCEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT
AVIATION COMMERCIALE ET DE LA BRETELLE**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au projet de renforcement de l'aire de stationnement aviation commerciale et de la bretelle de l'aéroport de Figari Sud Corse, ainsi que ses principales caractéristiques, en vue de la réalisation des études d'exécution et de la consultation des entreprises de travaux publics.

1 JUSTIFICATION DU PROJET

L'audit des chaussées aéronautiques de l'aéroport de Figari Sud Corse mené dans le cadre des transferts de compétence et de patrimoine de l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse, a conclu en février 2004 à la nécessité d'une remise à niveau des structures de la piste, de la bretelle et du parking commercial dans les cinq ans.

Plus précisément, cette étude réalisée par le Service Techniques des Bases Aériennes et basée sur les structures des chaussées, un relevé visuel des dégradations d'août 2002, une étude des trafics réels et prévisibles à court terme et des essais de portance effectués en décembre 2003, a permis de déterminer des zones homogènes puis pour chaque zone, son PCN (Pavement Classification Number caractérisant la nature et la portance des chaussées) et, en fonction du trafic qu'elle supporte, son évolution prévisible et les interventions à prévoir pour la maintenir en état de service.

Il apparaît ainsi que la zone la plus dégradée et à renforcer en priorité est le parking aviation commerciale. Viennent ensuite la piste puis la bretelle de liaison entre parkings et piste.

Les contraintes d'exploitation qui n'autorisent les travaux de renforcement qu'hors saison touristique et le volume important de travaux, imposent une réalisation des renforcements sur deux années minimum. Il est donc proposé dans une première opération, de traiter le parking mais également, afin de pouvoir renforcer la piste ultérieurement dans les meilleures conditions et diminuer les gênes à l'exploitation, d'intervenir sur la bretelle d'accès.

2 PRESENTATION DU PROJET

Le parking aviation commerciale comporte une section 1 de 145 m x 110 m construite en 1978 et une section 2 en extension, de 30 m x 110 m construite en 1988. Ces deux surfaces n'ont jamais été renforcées, le maintien en état de service minimum étant assuré par des reprises partielles d'enrobés.



Les épaisseurs de chaussée équivalentes résiduelles étaient estimées fin 2003 respectivement à 53 cm et 75 cm. L'épaisseur équivalente nécessaire est de 84 cm minimum.

La liaison entre les différents parkings (léger, général et commercial) et la piste s'effectue par une seule bretelle de 25 m de largeur sur 180 m de long, réalisée en 1978 et renforcée en 1990 par 15 cm de matériaux enrobés.

L'épaisseur équivalente résiduelle était estimée fin 2003 à 67 cm, il est prévu de la porter à 83 cm minimum.

Pour atteindre ces épaisseurs et compte tenu des coefficients d'équivalence des différents enrobés, de leur disponibilité sur site, des conditions de leur emploi et des contraintes physiques de mise en œuvre, il est envisagé de renforcer :

- le parking par 8 cm moyen de grave bitume (GB), 6 cm de béton bitumineux semi-grenu (BBSG) puis 6 cm de béton bitumineux aéronautique (BBA),
- la bretelle par 6 cm moyen de BBSG et 6 cm de BBA.

Afin de répondre aux recommandations actuelles de l'Instruction Technique sur les Aéroports Civils (ITAC), en fonction du trafic accueilli sur la plateforme, et en accord avec l'exploitant sur les prévisions, le profil en travers de la bretelle est modifié et passe de 25 m de large à 18 m et deux accotements de 7,5 m autorisant l'atterrissage des avions de code C (A 321 par exemple)..

Les prestations projetées consistent :

- à nettoyer et ponter les fissures sur enrobé,
- à créer un réseau de drainage associé à la bretelle, un réseau de recollement et d'acheminement des eaux superficielles de l'aire de stationnement, et mettre en place un ouvrage de traitement des eaux,
- à élargir la plate forme de la bretelle de 25 m à 33 m (18 + 2 x 7,5 m) en réalisant une structure d'accotement sur 4,5 m de part et d'autre,
- à mettre en œuvre les couches de GB, BBSG et BB indiquées ci-avant,
- à revêtir les postes de stationnement avec un produit anti-kérosène,
- à réaliser le marquage au sol (balisage diurne).

Le phasage de réalisation des travaux est fonction de la date de départ du délai d'exécution.

Si le délai commence en mars 2007, les travaux pourraient commencer par la bretelle, qui pour des contraintes d'exploitation devrait être terminée avant mi-mai, et s'achever avant l'été par le parking. Dans le cas contraire, le parking pourrait être traité en priorité, les travaux sur la bretelle étant reportés à octobre.

3 ESTIMATION DU PROJET ET FINANCEMENT

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 040 000 € TTC valeur exécution pour une réalisation des travaux au premier trimestre 2007, correspondant à 1 890 000 € HT.



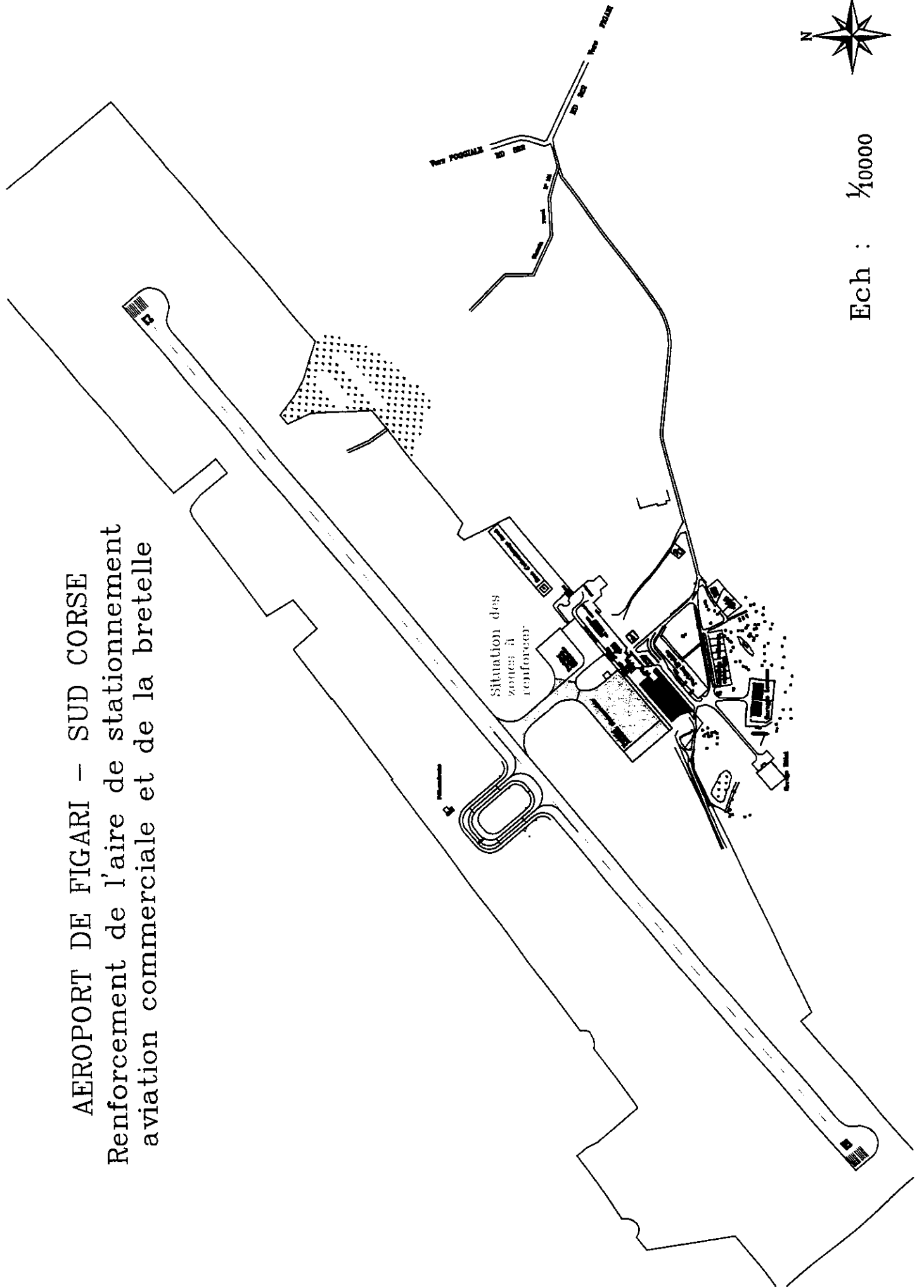
S'agissant de travaux d'investissement (renouvellement de chaussées) sur infrastructures structurantes, et en application de l'article 9 du cahier des charges de la concession du 22 décembre 2005, la Collectivité Territoriale de Corse est maître d'ouvrage de cette opération, et la Direction des Ports et Aéroports pourra en assurer la maîtrise d'œuvre.

Les travaux consistent en une remise à niveau des infrastructures suivant constats effectués avant transfert. Leur financement sera proposé au titre de la deuxième convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements ou à défaut sera assuré par la Collectivité Territoriale de Corse, compte tenu de la faible capacité financière de la concession.

Le financement est en place à hauteur de 1 590 000 € sur le chapitre 908 - Fonction 886 - Article 2315 - Autorisation de programme n° 131350006. Un complément de 450 000 € a été demandé lors de la préparation du budget supplémentaire de 2006, par réaffectation d'un dégagement, donc sans modification du montant global des inscriptions budgétaires réservées aux opérations de la Direction des Ports et Aéroports.

PLAN DE SITUATION

AEROPORT DE FIGARI - SUD CORSE
Renforcement de l'aire de stationnement
aviation commerciale et de la bretelle



Ech : 1/10000



ESTIMATION

AEROPORT DE FIGARI

Renforcement de l'aire de stationnement aviation commerciale et de la bretelle

	HT	TVA	TTC	
I - TRAVAUX				
_ installation de chantier	45 300			
_ travaux préparatoires	28 900			
_ terrassements	12 800			
_ chaussées	1 430 100			
_ balisage diurne	1 200			
_ assainissement	110 400			
_ dossier récollement	13 600			
_ contrôle externe	22 700			
Total I	1 665 000	8,0%	1 798 200	
II - INGENIERIE & DIVERS				
_ visas plans	3 000	19,6%	3 588	
_ SPS	2 700	19,6%	3 229	
_ divers (pub)	4 000	19,6%	4 784	
Total II	9 700		11 601	
Total I + II	1 674 700		1 809 801	valeur 06/2006
III - ALEAS				
_ aléas techniques	166 500	8,0%	179 820	10% de total I
_ aléas économiques	46 030	8,07%	49 743	2,5% (travaux de mars à juin 2007)
Total III	212 530		229 563	
Total I + II + III	1 887 230		2 039 365	
arrondi à	1 890 000		2 040 000	